

Bonne nouvelle ! Les travaux de conservation de la séparation entre le cœur et la chapelle sont commencés. Deuxième quinzaine de janvier prochain, ce sera chose faite. A partir de cette date, nous pourrons admirer la richesse décorative du travail des concepteurs de cet ouvrage.

Au sein du pôle missionnaire de Meaux, notre nouveau curé est le Père Philippe Legrand, notre prêtre référent est le Père Tony Wiertz ; toute la nouvelle organisation est affichée dans la vitrine située sur le mur extérieur à l'entrée de l'église.

### **Ethique et développement durable**

Le 21 novembre 2008, une équipe du village a entamé un cycle de réflexion sur « L'éthique et le développement durable ». Ce sujet a été traité par les « Semaines sociales de France » qui nous donnent la trame et l'argumentation à ce type de dialogue. Après avoir fait un « état des lieux » au cours de la première réunion, nous parlerons le 21 janvier 2009 à 20H00, salle de la mairie, des sujets suivants :

1. Une question mondiale à implications locales qui a été présentée par Laurence Eubrassa

2. Une interrogation pour les chrétiens, sujet traité par Elena Lasida, économiste, chargée de mission à « Justice et Paix ».

Le 20 février 2009 à 20H00, salle de la mairie, il sera question des « gardiens de la nature ou co-créateurs », sujet traité par Jacques Arnould, scientifique et théologien, chargé de

mission au CNES et Bertrand Chevassus au Louis, biologiste et directeur de la recherche à l'Inra.

Ces rencontres nous permettent d'approfondir ensemble des sujet ô combien d'actualité ; si vous êtes intéressés vous pouvez vous joindre à nous même en tant qu'auditeur libre. Sans être des experts, c

es échanges nous permettent de mieux comprendre ce qui se cache derrière ces formulations que nos entendons presque quotidiennement.

### **Messe de Noël**

Cette année, la messe de Noël sera célébrée le 24 décembre 2008 à 20H45 à Maisoncelles.

### **Ouverture de l'église**

A noter que l'église est ouverte chaque soir après la sortie des classes pour que tout un chacun puisse venir admirer la crèche de Noël.



#### **MAIRIE DE PIERRE - LEVÉE**

Horaires d'ouverture au public  
mardi de 14H00 à 17H00  
samedi de 9H00 à 12H00  
Tél. 01 60 22 29 04  
Fax 01 60 22 15 00

Email : [mairie-pierre.leevee@wanadoo.fr](mailto:mairie-pierre.leevee@wanadoo.fr)

#### **AGENCE POSTALE**

du Lundi au samedi de 11H00 à 12H30

Ce journal a été réalisé par la Commission Communication qui veillera à améliorer la formule ainsi que sa présentation. Vous trouverez d'autres informations utiles et actualisées sur le site de la commune [www.pierre-leevee.fr](http://www.pierre-leevee.fr). Vous pouvez envoyer vos articles ou vos commentaires à [journal@pierre-leevee.fr](mailto:journal@pierre-leevee.fr)

# **Notre Commune**

## **Pierre-levée et ses hameaux**

**Numéro 8**

**Janvier • Février • Mars 2009**



**LE MAIRE ET LE CONSEIL  
MUNICIPAL VOUS PRÉSENTENT  
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR  
L'ANNÉE 2009**

**SOS MEDECINS**

Le docteur Frédéric Lecoq, Président de SOS Médecins, nous informe du changement des horaires de consultation de la permanence des soins au 25, rue des Cordeliers à Meaux :

En semaine : de 20H00 à minuit  
 Samedi : de 12H00 à minuit  
 Dimanches et jours fériés : de 8H00 à minuit

**Ligne patient : 0825.33.36.15**

**Pac Eureka**

La commune de Pierre-Levée, représentée par son maire Monsieur Boisnier, a mis en place un atelier mémoire "Pac Eureka", en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole d'Ile de France (MSAIF).

Ce programme, efficace et divertissant pour améliorer sa mémoire, s'adresse aux personnes retraitées de plus de 55 ans.

L'atelier a été développé en partenariat avec la Fondation nationale de Gérontologie (FNG) et le soutien de Madame Jocelyne de Rotrou, neuropsychologue à l'hôpital Broca.

Dans un cadre attractif et une ambiance chaleureuse, des exercices permettant de stimuler les différentes fonctions de la mémoire sont proposés.

Chaque session Pac Eureka est animée par un professionnel formé à la méthode, au rythme de 15 séances hebdomadaires de 2 heures.

**INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

En raison de la fermeture de la mairie du 29 décembre au 5 janvier, **le dernier délai pour les inscriptions sur les listes électorales est fixé au samedi 27 décembre 2008**

**Agence postale**

Il est rappelé que les horaires d'ouverture au public de l'agence postale sont les suivants :

**Du Lundi au Samedi de 11H00 à 12H30**

**ADREP**

**Animation et Développement des Realties Ecole Profession**

Pour la 33<sup>ème</sup> année consécutive, le salon adrep enseignement supérieur ouvre ses portes les 30 et 31 janvier 2009 à l'espace Champerret.

Trouver sa voie, choisir sa filière, sélectionner son école, sont les problématiques rencontrées tous les jours par les lycéens, les étudiants, leur famille ou leurs enseignants.

Depuis 2008, l'adrep a étendu l'accès de son pôle Orientation-Conseil aux collégiens.

Pour plus d'information sur ce salon : [www.adrep-infos.com](http://www.adrep-infos.com)

**ASSURANCE RETRAITE**

Droit à l'information sur la retraite : le coup d'envoi a été donné à la mi-septembre 2008.

**Les assurés nés entre 1958 et 1963** ont reçu un **relevé de situation individuel** : cela consiste en un récapitulatif de la carrière en France et des droits acquis dans chacun des régimes de retraite obligatoires.

**Les assurés nés entre 1950 et 1951** ont reçu une **évaluation de la future retraite globale**.

[www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

Pour tout renseignement concernant les modifications administratives de l'urbanisme, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de la mairie les **mardis après-midi et les samedis matin**.

Pour tout savoir sur le permis de construire... [www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/)

**Conseil municipal du 27 novembre 2008**

Le conseil municipal :

- ✚ Décide de l'achat de nouvelles décorations de Noël sur proposition de la Commission des fêtes.
- ✚ Décide de l'achat d'un souffleur pour le ramassage des feuilles.
- ✚ Décide de l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 3 818 € TTC destinés à remplacer ceux en mauvais état et des nouveaux pour améliorer la sécurité dans la commune.
- ✚ Décide de la fermeture à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet, qui était assuré par Mme Chauvet, démissionnaire, pour 50 heures mensuelles.
- ✚ Décide de la création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème Classe non titulaire à temps non complet (21 Heures 30 Hebdomadaires) à compter du 1er Décembre 2008.
- ✚ Décide de la fermeture, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, du poste d'adjoint technique 2ème classe titulaire à temps non complet (28 heures hebdomadaires) et de la création simultanée d'un poste d'adjoint technique 2ème classe titulaire à temps complet (35 Heures hebdomadaires avec application de plannings d'horaires hiver/été).
- ✚ Le Maire précise que l'octroi des subventions départementales pour l'alimentation en eau potable des communes est subordonné au respect de la mise en place d'un protocole de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voirie, etc...)
  - Notre commune est concernée par ce projet via la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Le conseil municipal :

- Prend acte de cet exposé.
  - Décide de mettre en place ce protocole.
  - S'engage à fournir au département les données sur ces pratiques.
  - Rappelle que la commune est concernée par la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement du réseau d'eau potable communal dans le cadre d'une action engagée par la Communauté de Communes Pays Fertois.
  - ✚ accepte la création du Syndicat Mixte d'Electrification Rurale (S.M.E.R.S.E.N.) et approuve les statuts dudit syndicat.
  - ✚ Accepte que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, qui n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956, soit réévalué. Le taux de revalorisation est de 13.17 %. Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1er janvier ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.
  - ✚ Accepte la proposition de remettre à M. De Cuyppère un coffret cadeau afin de le remercier des services rendus au cours de ses mandats.
  - ✚ accepte l'adhésion de notre commune au CAUE 77 pour un montant de 65,55 € pour l'année 2009.
  - ✚ Informations diverses : prévoir une plus grande visibilité au niveau des passages pour piétons. Une entreprise sera contacté pour devis.
- Pac Eureka et travaux de l'église Saint Claude : voir les articles plus loin.
- Séance levée à 23h30*

## Projet d'un parc logistique d'une superficie de 57 hectares

Le Syndicat Mixte Marne Ourcq dont le président est le conseiller général Pierre Rigault s'est vu attribuer comme mission en 2001, la création d'un parc logistique et d'activité pour les PME/PMI d'une surface de 57 hectares sur les communes de Dhuisy, Chamingny et Sainte-Aulde.



Projet d'un parc logistique à l'échangeur de Montreuil-aux-Lions.

Appelé "Parc A4 les Effaneaux", ce projet est suivi par l'aménageur foncier Prologis qui dispose déjà de parcs d'activités tout autour de Paris mais pas encore à l'Est de Paris. Deux Communautés de Communes sont directement concernées par le projet, à savoir la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, soit au total 47 communes.

A terme, plusieurs centaines d'emplois seraient créés et des réflexions sont menées pour créer un « centre de vie » c'est-à-dire proposer des services tels qu'un restaurant d'entreprise, une crèche ou un hôtel pour l'hébergement des chauffeurs routiers.

## Le nouvel hôpital intercommunal de Jouarre

En venant de La Ferté sous Jouarre et en vous rendant sur la commune de Jouarre, vous pouvez contempler l'achèvement de la construction de l'hôpital intercommunal de Jouarre - La Ferté sous Jouarre - Saint Jean Les Deux Jumeaux, construction qui a démarré en février 2006.

Ce grand chantier du nouvel établissement de 318 lits, d'une grande qualité architecturale, est destiné à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. 220 chambres neuves à un lit, 2 unités "Alzheimer" en rez de jardin, des chambres au grand confort, aux normes les plus récentes, adaptées au grand âge, des chambres rafraîchies l'été. Cette construction est l'une des 10 plus belles réalisations françaises.

L'ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Les résidents de la maison de retraite de Saint Jean Les Deux Jumeaux vont emménager en premier, suivis par ceux du bâtiment Rotonde et pour finir par l'accueil des nouveaux résidents.

Le coût de 32 millions d'euros est financé par : La Caisse d'Epargne (51%), le Département (24%), la Région (14%), la CNAVTS (7%), la CRAMIF (2%) et la CNSA (2%).



Nouvel hôpital intercommunal de Jouarre – La Ferté – Saint Jean

## Conseil municipal du 30 septembre 2008

Le conseil municipal :

- ✚ Recrute un agent d'entretien non titulaire pour l'entretien de l'école, de la mairie et de l'agence postale, en remplacement de Madame Chauvet, démissionnaire.
- ✚ Accepte la modification des statuts du Syndicat du RPI qui fixe le nombre de délégués par commune à trois délégués titulaires et deux délégués suppléants.
- ✚ Autorise la mise à disposition du personnel non titulaire de la commune travaillant dans le cadre de l'école pour le RPI et accepte le remboursement de 11 855,53 euros correspondant à la masse salariale du personnel non titulaire ayant été mis à disposition du RPI du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007.
- ✚ Décide de participer à hauteur de 29,49 euros par enfant, au lieu des 8 euros versés jusqu'à présent, aux frais de fonctionnement du Centre de loisirs de Sammeron. Ce montant a dû être révisé suite à la demande de Madame Kupczak, maire de Sammeron, du fait de l'accroissement des réelles. Cette décision a été prise temporairement pour un an et sera révisée en fin d'année scolaire.
- ✚ Décide de demander le concours du Receveur Municipal, Monsieur Eric Plasson, pour assurer les prestations du Conseil, de lui accorder l'indemnité annuelle au taux de 100%, calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.
- ✚ Accepte les virements de crédits suivants :
  - 40 € du compte 60622 (Carburant) vers le compte 66111 (Intérêts) représentant le

montant d'intérêts de prêts prélevé, supérieur au budget unique.

- 3000€ du compte 6232 (Fêtes et cérémonies) vers le compte 65748 (Subvention pers. Droits privés) représentant les frais d'organisation de la cérémonie du Maire honoraire, versés au Comité des fêtes.
- 3700€ du compte 61522 (entretien et réparation de bâtiments) vers les comptes 6064 (Fournitures administratives) +1000€, 6185 (Frais de colloque et séminaires) +500 €, 623 (Publicité, Publications et Relations) + 1000€ et 6232 (Fêtes et cérémonies) +1200 €.
- 7000€ du compte 21312 (Bâtiments Publics, Bâtiments scolaires) vers le compte 2158 (Autres installations, (Matériels et Outillages).
- ✚ Accepte, dans le cadre du réaménagement de la place de la mairie, de ses abords et de l'église, la procédure de consultation en deux phases et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents :
  - Phase 1 pour un montant de 1435,20 € ttc: Elaboration du cahier des charges et de l'ensemble des documents réglementaires de consultation, élaboration et diffusion de l'annonce légale.
  - Phase 2 pour un montant de 1435,20 € ttc : Suivi des demandes, réponses aux questions posées par les candidats, participation à la séance d'ouverture des offres, établissement et présentation du rapport d'analyses des offres et préparation puis finalisation des pièces contractuelles de marché.
- ✚ Accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux, (article 3)

Suite page 7

Suite de la page 2 (CM du 30 septembre 2008)

- ✚ -Emet un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux (art 2)
  - abroge la délibération du 11 octobre 1993 (article 1)
- ✚ Informations diverses :
  - Les subventions pour la restauration de la clôture de la chapelle Nord de l'église Saint Claude nous ont été accordées. Les travaux sont exécutés par l'entreprise Deramaix
  - Réunion de la Commission des fêtes pour les décorations de Noël
  - Démission de Madame Giez de la Commission communication
  - Inondations au hameau des Houis : des courriers sont envoyés aux agriculteurs responsables.

## CCAS du 30 juin 2008

Le conseil d'administration :

- ✚ Décide du virement de crédits de un euro de l'article 6562 vers l'article 6451 et autorise le Président à signer tous les documents y afférant.
- ✚ Monsieur le Président propose une réflexion sur la possibilité de remplacer le colis de Noël par un repas pour les personnes âgées.
- ✚ Monsieur Zajac porte une seconde réflexion sur les personnes fragilisées habitantes de notre commune et le rôle du CCAS dans l'aide de ces personnes.

## CCAS du 2 décembre 2008

Le conseil d'administration :

- ✚ Décide de la remise d'un colis de fin d'année aux seniors en modifiant les conditions d'attribution : l'âge est ramené de 70 à 65 ans.
- ✚ Décide de l'attribution comme pour les années précédentes d'une aide pour le chauffage, non plus par personne mais par foyer.

- ✚ Elit Madame MALANDAIN Valérie comme Vice Présidente du CCAS.
- ✚ Adopte le règlement intérieur du CCAS
- ✚ Le Président propose une réflexion sur le transport des personnes âgées aux différentes manifestations organisées dans la commune (Galette des rois, Noël des enfants, etc, ...)
- ✚ Un pot de l'amitié sera organisé le samedi 20 décembre à la mairie afin de remettre à chaque senior son colis de Noël.

## DECORATIONS DE NOËL

Outre les traditionnelles décorations de Noël et/ou illuminations de nuit organisées par la commune, vous pouvez admirer chaque soir et ce jusqu'au 4 janvier, les illuminations de notre église. La lumière, venant de l'intérieur de l'église, met en valeur les vitraux que tout un chacun peut admirer de l'extérieur.



Ce vitrail, qui représente l'Assomption de la Vierge Marie, est intéressant pour le blason qui figure à la partie basse ; il n'est pas de la même origine que le vitrail lui-même. Sur cet emblème figure la mention "Là ou ailleurs Kergariou". La famille Kergariou est entrée dans

La lignée 'Desfontaines' par un mariage en seconde noce d'Augustine Amélie De Montebise, veuve d'Henry Tardieux De Maleyssye, avec Christian Charles Marie De Kergariou, originaire de Saint Brieuc, le 12 novembre 1872. C'est un moment de l'histoire de notre village.